

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**
 Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
 Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Était absent 1 membre du Conseil Municipal :

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20250219-009

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demandes de subventions de la collectivité

Objet : RENOVIATION DES BATIMENTS PUBLICS – T1 – REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DU SERVICE FESTIVITES – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Considérant que la Ville s'est portée acquéreur de l'ancien site de l'AFPA afin d'éviter que cet endroit devienne une friche urbaine. Elle y a donc transféré ses archives mais également son service festivités, initialement situé zone du Theil.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze, au titre du contrat de solidarité communale 2023-2025, selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Travaux de réfection de couverture du bâtiment Festivités	65 674,00	78 808,80	Etat - D.E.T.R.	40 %	26 269,60
			Conseil Départemental de la Corrèze (Aide plafonnée à 15 000 € HT)	22.84 %	15 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	62.84 %	41 269,60
			Autofinancement	37.16 %	24 404,40
TOTAL	65 674,00	78 808,80	TOTAL	100,00 %	65 674,00

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA